



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

*Date de convocation* 5 octobre 2017

**Etaient présents** : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, RAYNAUD Magali, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien & BERTHO Yves, Mmes BRESTEAU Aude et CERVellini Chantal

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents et excusés** : Mme DEGROUAS Marie-Jeanne (pouvoir à Mme Cervellini) et M. ROBIN Olivier

**Absent** : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Magali RAYNAUD, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- \* Décisions Modificatives BP
- \* Salle polyvalente : mise à jour du règlement et de la convention d'utilisation
- \* Ecole : crédits de Noël
- \* Affaires et questions diverses (locatifs, cantine, mairie, chalets,...)

### **1/ Décisions Modificatives – BP 2017**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Compte tenu du manque de crédits sur certains postes d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Objet	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Remboursement Caution	art.D21568-17: 5 € art.D2188-17 : 235 €	art.D165 : 240 €
Matériel pour les chalets	art.D2313-20 : 200 €	art.D2188-18: 200 €

## **2/ Salle polyvalente : mise à jour du règlement et de la convention d'utilisation**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une proposition de mise à jour de la convention d'utilisation de la salle polyvalente ainsi que du règlement.

Après lecture de chacun des documents, le Conseil Municipal valide la convention d'utilisation et le règlement joints en annexe.

Un exemplaire de convention sera remis à chaque association communale occupant la salle ; celles-ci devront la retourner accompagnée d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Une réflexion sera faite pour une prochaine séance municipale pour l'occupation des chalets et de la cantine scolaire.

## **3/ Crédits alloués pour le Noël des écoles**

M. le Maire rappelle qu'en 2015, un crédit de 9€/ élève avait été alloué à titre exceptionnel ; en 2016, les 9€ ont été reconduits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire la somme de 9€ / élève pour le Noël des écoles.

52 élèves sont présents à l'école de Lavardin, soit des crédits d'un montant maximum de 468 € pour Noël 2017.

## **4/ Affaires diverses**

Logements locatifs Cours Henri Matisse:

M. le Maire informe les élus que la majorité des locataires ont répondu au questionnaire sur le chauffage et sur le montant de leur consommation annuelle.

Un rendez-vous va être pris avec le propriétaire (Foyer Manceau) afin de lui présenter la synthèse de ce questionnaire et lui demander de prévoir des travaux d'isolation dans ces dix logements.

Cantine :

Mise en place d'un protocole en cas d'arrêt maladie de la cantinière →

- 1- Prévenir en priorité l'Adjointe responsable de la cantine
- 2- Avoir déjà trouvé un accord avec deux personnes susceptible d'être immédiatement disponible en cas de besoin
- 3- Exiger dès à présent l'écriture des menus pour la semaine en cours plus une semaine
- 4- Etats des stocks à faire dès le premier jour de remplacement
- 5- Commandes de fournitures alimentaires à faire au plus tard le vendredi matin, donc savoir le jeudi si la cantinière revient afin de pouvoir passer commandes le jeudi soir.

Chalets :

M. le Maire propose de fixer un nouveau tarif de location longue durée: 500€ pour 4 semaines de 7J + charges à facturer au tarif en vigueur. Le Conseil Municipal valide ce nouveau tarif. La location longue durée se fera pour une durée maximum de 4 semaines avec renouvellement possible en fonction de la disponibilité des chalets.

D'autre part, depuis l'acquisition de ces chalets en mai 2015, des heures complémentaires ont été attribuées à Mme Sylvie FORTE, adjoint technique. Actuellement, sur un poste à temps non complet de 10h/ semaine, il est constaté que depuis la mise en location de ces chalets, le temps de travail à Mme Forte s'approche d'une moyenne de 12h/semaine.

Sur proposition de M Le Maire, à l'unanimité des membres présents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le temps de travail de Mme Sylvie FORTE sera de 12h/semaine.

Elle devra également prendre en charge le lavage du linge de la salle et de la cantine, à l'école ; le mercredi de préférence.

Mairie :

M. le Maire propose de revoir le poste de travail de l'accueil de la mairie ; il est proposé de consulter un ergonomiste (voir avec Santé au travail 72) pour le réaménagement de celui-ci.

Le défibrillateur n'est plus sous garantie et une proposition de maintenance a été reçue. Il est décidé de voir avec les autres communes qui avaient acheté un défibrillateur via la 4C pour faire un contrat groupé au niveau maintenance.

Tour de table des Elus :

Rémy MAUBOUSSIN informe que le lampadaire, à l'intersection de la rue des étangs et de la rue Fernand Poignant a été changé. Informe que l'AG de l'association du comice aura lieu le vendredi 20 octobre à la salle. Concernant les travaux de la Place de Tucé, il reste la signalisation horizontale à réaliser.

Yves BERTHO demande quand aura lieu la cérémonie du 11 novembre. Celle-ci est fixée le mercredi 11 novembre, rendez-vous à 11h30 devant la Mairie, suivie d'un vin d'honneur à la mairie. Présente 2 devis pour le fleurissement dans le bourg (aire de jeux, entrées de bourg, église,...). Une décision sera prise courant Novembre afin de ne pas retarder les plantations.

Chantal CERVellini demande s'il est possible de nettoyer le chemin piétonnier derrière la Cours Henri Matisse et rappelle le besoin d'un lampadaire.

Séance levée à 21H.